Déchets et encombrants

La gestion des déchets **n'est pas assurée par la commune**.

Cette compétence est exercée par la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise.

- Commande de bac
- Collecte des déchets dans sa rue
- Mémo tri
- Consignes de tri
- Déchèteries et ressourceries

=> Quels déchets dans votre déchèterie ?

Toutes les infos concernant la maîtrise des déchets se retrouvent sur le site de GPSEO

- Retrouvez ici le calendrier 2024 complet rue par rue de collecte pour la commune de Meulan-en-Yvelines

Quand sortir mes bas ou encombrants ?

=> la veille au soir pour les collectes du matin et pour les encombrants

=> le matin avant midi pour les collectes de l'après-midi

Des questions ?

=> contactez le 01 30 33 90 00, du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Infos pratiques

Le calendrier de collecte 2024 est valable 9 mois. En effet, dans le cadre de l'harmonisation des niveaux de services et de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à l'échelle du territoire, de nouvelles modalités de collectes entreront en vigueur au 1er octobre 2024 (une FAQ sur le sujet est disponible ICI).

En conséquence, le calendrier mis à disposition en pièce jointe couvre la période du 1er janvier au 30 septembre 2024. Vous serez informés en temps voulu des dates et modalités de collecte à compter du 1er octobre 2024.

Consultez et téléchargez votre calendrier de collecte personnalisé à votre adresse via le moteur de recherche déchets.

Liens utiles
Calendrier de collecte 2024 - Du 1er janvier au 30 septembre
Contact

Infos déchets : 01 30 33 90 00

Contactez la plateforme téléphonique pour toutes demandes relatives à la gestion de vos déchets : **du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h**.

www.gpseo.fr